

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 22 octobre 2019 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2019-0067 492, rue Salaberry, lot 3 818 145 du cadastre du Québec

Autoriser une marge avant minimale de 5,75 mètres pour l'agrandissement projeté du vestibule de la maison et un empiètement de la galerie avant de 1,7 mètre dans la marge avant prescrite, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-623 et permet un empiètement maximal de 1,5 mètre des galeries dans la marge avant prescrite.

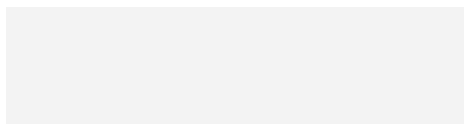
DM2019-0068 1179-1185, boulevard Gérard-Cadieux, lots 4 516 594 et 4 516 604 du cadastre du Québec

Autoriser la subdivision du lot 4 516 594 en deux parcelles : la parcelle « B », qui est transitoire, avec une largeur frontale de 10,67 mètres et la parcelle « A », pour la maison située au 1185, boulevard Gérard-Cadieux, qui se retrouve avec un total de ses marges latérales à 7,4 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une largeur frontale minimale de 21 mètres ainsi qu'un total des marges latérales de 9 mètres dans la zone I-945.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 septembre 2019.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe